



**PV DE SEANCE**

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	(AP) Pouvoir donné à : (R) : retard	Reçu le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
RIBAULT Jean-Pierre (1 <sup>er</sup> adjoint)	X						
ROGNARD Isabelle (2 <sup>ème</sup> adjointe)	X						
LAISSARD Jean-Louis (3 <sup>ème</sup> adjoint)	X						
MORLOT Michel (conseiller délégué)	X						
TOMAS Sandrine (conseillère déléguée)	X						
BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
VIRET Pierre	X						

Public : M. Jacques CHIROUZES (Le progrès), un habitant

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14/10/2025
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public :
  - de l'assainissement
  - de la gestion des déchets
  - de l'eau potable
- Protection Sociale Complémentaire : participation à la santé – Délibération
- Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h05 par Monsieur le Maire.

M. MORLOT Michel a été nommé secrétaire de séance.

**OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu n° 09/2025 de la séance du 14 octobre 2025 soumis au vote est adopté à l'unanimité et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Arrêté n° 2025-11-17-0028 autorisant l'entreprise SAUR et ses sous-traitants à occuper le domaine public routier communal, ainsi que les sections en agglomération des routes départementales, aux fins de réaliser soit des travaux ou interventions d'urgence, soit des travaux de maintenance récurrents des réseaux d'eau potable et assainissement.

Arrêté n° 2025-10-16-023 autorisant un particulier à stationner des véhicules afin d'effectuer des travaux de pose de clôture au 262 rue du fournil pour 30 jours à compter du 15 octobre 2025.

Arrêtés n° 2025-10-16-024, 025 et 026 de permission de voirie et de stationnement interdit rue du Maréchal Ferrand afin d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pour 20 jours à compter du 3 novembre 2025.

Arrêté n° 2025-10-27-027 et 028 de permission de voirie et de stationnement interdit rue de la forge afin d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau électrique pour 15 jours à compter du 26 novembre 2025.

Devis :

- Curage et création de fossés (approuvé lors du conseil d'octobre) : 2 565.60 €
- Reprise du mur d'enceinte de l'école : 2 750 €

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Samuel LACHAIZE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), revient sur les temps forts de l'année 2024 :

- Chantier de rénovation de la recyclerie à Trévoux
- Début de la construction de la 7<sup>me</sup> crèche intercommunale à Villeneuve
- Lancement de « Saônicovoit' » : site gratuit pour le covoitage local
- Mise en place de la collecte des biodéchets et des cartons bruns
- Travaux de restauration écologique à la confluence Formans / Morbier

Il est également exposé des décisions prises dans le cadre des compétences intercommunales : marchés publics, plan climat et environnement, assainissement, GEMAPI, gestion des déchets, mobilités durables, équipements sportifs, petite enfance et action sociale, aménagement du territoire et habitat, économie, culture et médiathèque, voie bleue, tourisme, pays d'art et d'histoire et dans l'administration générale de la collectivité.

Après des échanges avec le représentant de la CDDSV, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la CCDSV (disponible sur le site internet).

#### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Samuel LACHAIZE explique que la CCDSV exerce la compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif et assure à ce titre l'assainissement des eaux usées : collecte, transport et épuration des eaux, élimination des boues et sous-produits d'épuration, contrôle des raccordements au réseau.

Le service de l'assainissement collectif est assuré pour les 19 communes du territoire en régie avec prestations de services entre les deux exploitants : CHOLTON et VEOLIA.

- Le nombre d'abonnés à l'assainissement a augmenté de 0,5% en 2024, dynamique en baisse depuis 2022.
- La CCDSV programme, finance et construit les ouvrages destinés à transporter et à traiter les eaux usées : 14 stations d'épuration, 293 Km de réseaux, 44 postes de refoulement, 6 bassins tampon et 74 déversoirs d'orage.
- Le prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup> est de 2,71 € TTC/ m<sup>3</sup>.

Après des échanges avec le représentant de la CDDSV, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2024.

#### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Samuel LACHAIZE explique que la CCDSV a repris la compétence « collecte et traitement des déchets » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la suite de la dissolution du SMICTOM Saône Dombes.

- La collecte des ordures ménagères 2024 représente au total 8 311.94 tonnes, soit 176.07 Kg / habitant : - 1.45%.
- La collecte des emballages légers 2024 représente au total 1 794.10 tonnes, soit 38 Kg / habitant : +3.84%

Il est à noter que le non-respect des consignes de tri des emballages légers a pour conséquence des refus de collecte représentant en 2024 484 tonnes, soit 10.2Kg/hab/an.

- La CCDSV propose un coût de 77.10 euros HT/Hab (ordures ménagères, verre, papier, déchetteries, biodéchets) : inférieur de 55.90 euros au référentiel national.

Après des échanges avec le représentant de la CCDSV, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets pour l'année 2024.

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur Pierre VIRET, représentant de la commune au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, présente ce service qui dessert 95 158 habitants dans 67 communes.

Après la présentation des chiffres relatifs aux réseaux, volumes traités, rendements et de qualité de l'eau, Il indique que le prix TTC du m<sup>3</sup> sur la commune est de 2.89 euros et que la consommation est de 136/L/j/habitant.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024.

#### **DELIBERATION 2025-11-030**

##### **OBJET** : Participation employeur à la protection sociale complémentaire santé des agents

Monsieur Le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire permet d'apporter une couverture supplémentaire à l'agent en matière de :

- Santé avec une couverture jusqu'à 100% pour l'agent et la prise en charge des frais d'hospitalisation, achat de médicaments, consultations médicales, frais de prothèses ou d'appareillage
- Prévoyance avec une indemnisation en cas d'arrêt de maladie prolongé et une compensation de perte de revenus en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant, telles que fixées par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement :

- 1<sup>er</sup> janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence fixé à 35€, soit 7€ par mois par agent. La commune a délibéré en octobre 2024 pour participer financièrement, mensuellement, à hauteur de 17 euros (temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- 1<sup>er</sup> janvier 2026 : obligation de participer aux contrats santé, avec un minimum de 50% d'un montant de référence fixé à 30€, soit 15€ par mois par agent

Deux procédures sont possibles pour répondre à ces nouvelles obligations :

- La labellisation : la participation financière s'établit au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités.
- La convention de participation : la participation financière est versée aux agents adhérents au(x) contrat(s)-groupe souscrit(s) par l'employeur, dans le cadre d'une mise en concurrence.

Après avoir entendu M. Le Maire, les membres du conseil, lors de la séance du 14 octobre 2025, ont opté pour la procédure de labellisation à la protection sociale complémentaire santé avec une participation mensuelle d'un montant de 20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ont demandé à M. Le Maire de transmettre une demande d'avis au comité social territorial en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la

participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,  
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 16/10/2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **DIT** de verser une participation mensuelle de 20€ (pour un agent à temps complet), proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire, et dans la limite de 50% du montant de la cotisation, directement à chaque agent pouvant justifier d'une adhésion à une garantie santé labellisée.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **SIEA – Modernisation de l'éclairage public (M. Olivier LEQUEUE) :**

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose à notre commune de moderniser l'éclairage public, cela concerne 155 points lumineux (PL). Il est proposé deux scénarios :

- o Mixte :
  - Remplacement des ampoules par des LED : 96 PL (durée de vie 25 000h, pas de possibilité de gradation de l'intensité lumineuse)
  - Remplacement complet du luminaire par un plateau LED : 59 PL (durée de vie 100 000h, possibilité de gradation de l'intensité lumineuse)
  - Mise aux normes de 7 coffrets de commande, télégestion sur 10 coffrets (réglage et extinction à distance, mise en marche forcée, suivi des consommations)
  - Reste à charge pour la commune : 24 700 euros
- o Optimal :
  - Remplacement de l'appareillage et de l'ampoule par un plateau LED : 80 PL (durée de vie 100 000h, possibilité de gradation de l'intensité lumineuse)
  - Remplacement complet du luminaire LED : 75 PL (durée de vie 100 000h, possibilité de gradation de l'intensité lumineuse)
  - Mise aux normes de 7 coffrets de commande, télégestion sur 10 coffrets (réglage et extinction à distance, mise en marche forcée, suivi des consommations)
  - Reste à charge pour la commune : 58 500 euros, possibilité de financement sur douze ans : 8 775€ au moment des travaux puis 12 échéances de 4 701.98€

Pour ces deux scénarios la commune peut préciser des secteurs concernés par l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage.

La réduction de consommation est estimée à 60% après passage en LED.

Il est également proposé de réaliser :

- o La modernisation de l'éclairage de mise en valeur (surcoût à chiffrer) :
  - 9 encastrés de sol (église)
  - 2 encastrés de sol (monument aux morts)
- o Le remplacement des 6 encastrés de balisage de la ruelle (surcoût estimé : 5 100 €)

Le conseil municipal donne un accord de principe :

- o Au choix du scénario « optimal »
- o Demande l'abaissement de l'éclairage sur les grands axes traversant la commune : RD 66, route de Rancé et route d'Ambérieux en Dombes avec les paliers suivants :
  - Coucher du soleil à 22h00 : 100%
  - 22h00 à 00h00 : 50%
  - 00h00 à 05h00 : 20%
  - 05h00 à 06h00 : 50%
  - 06h00 au lever du soleil : 100%
- o Étudiera ultérieurement les remplacements des éclairages encastrés à l'église, au monument aux morts et à la ruelle, dans le cadre d'une réflexion globale sur le centre village.

- **Point finances (Secrétaire général) :**

L'exécution budgétaire 2025 est à un niveau de réalisation correct à l'approche de la fin de l'année :

- o Fonctionnement :

- Dépenses = 435 115.75 € (45.51%)
- Recettes = 506 519.64 (52.97%)

Soit une différence de + 71 403 € au 18/11/2025.

(en attente d'encaissement : 7 223 euros du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (8 000 € prévus) et 29 954 € de Taxes Additionnelles à certains Droits d'Enregistrement (20 000 € prévus). Il est à noter également l'attribution par le Conseil Départemental d'une subvention de 3 600€ pour la première tranche de classement des archives.

- o Investissement :

- Dépenses = 622 234.89 € (67.62%)
- Recettes = 172 735.41 € (18.77%)

La section d'investissement finançant les projets de la commune, le taux de réalisation des dépenses est principalement consacré au transfert de la cantine pour lequel les subventions ne seront perçues qu'après la réalisation des travaux.

Concernant la vidéoprotection la subvention de 13 919 € a été versée par Le Département, il reste à recevoir le montant de 21 275 € de la Région.

- **Cantine (M. Jean-Pierre RIBAULT, M. Jean-Louis LAISSARD) :**

La réception du chantier a été faite le 28 octobre 2025, des réserves ont été mentionnées dans l'attente de l'alimentation électrique en 66Kva (travaux prévus début décembre) et de la mise en service des équipements de cuisine et du système chauffage / production d'eau chaude / ventilation.

- **Bilan énergétique – économie de flux :**

Lors du conseil d'octobre, il a été décidé de solliciter l'accompagnement de l'économie de flux (ALEC 01) pour des études d'opportunité concernant la rénovation thermique de l'ensemble école maternelle / (ancienne) cantine et l'anticipation du remplacement de la chaudière actuelle qui concerne l'ensemble du groupe scolaire.

La présentation de ces études par l'ALEC est prévue le jeudi 20 novembre.

- **CCDSV/Assainissement :**

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement unitaire et de comblement de l'ancien réseau très vétuste rue du Maréchal Ferrand ont été réalisés début novembre.

- **Voieries :**

Monsieur Le Maire présente au conseil deux devis :

- o Mise en enrobé rue du fournil (côté lotissement Le village) de la chaussée au droit du mur en gabions, montant 3 336 euros TTC : accepté par le conseil
- o Mise en enrobé rue du fournil (côté impasse Bote Brenet) de la zone de stationnement, montant 7 656 euros TTC : refusé par le conseil, à étudier lors d'une réflexion complète concernant le centre village

- **Réseau « cuivre » de télécommunication :**

M. Olivier LEQUEUE explique au conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 il ne sera plus possible de souscrire un abonnement internet « ADSL » et que le réseau cuivre sera démantelé pour le 31 janvier 2029, à cette date il ne sera plus possible de disposer d'un abonnement téléphonique « classique ».

Il invite les habitants à migrer vers un abonnement à internet via la fibre optique avant le mois de janvier 2029, des abonnements pour la téléphonie uniquement devraient être proposés par les opérateurs.

- **Lotissement « Le domaine du petit pont » - Phase B :**

- o La vente des terrains a commencé, un panneau de commercialisation est apposé au parking de l'école.

- Pour éviter toute confusion avec le lotissement « Le petit pont », la commune va se rapprocher de l'aménageur pour étudier la possibilité de modifier le nom de ce nouveau lotissement ou d'en commencer la numérotation de l'adressage à la suite du lotissement « Le petit pont ».

- **Dates à retenir :**

- Conseil municipal : 9 décembre
- Le programme motivationnel D-marche® financé par la CARSAT RA, via Atout Prévention Rhône Alpes, est destiné à augmenter durablement son nombre de pas au quotidien, afin de lutter contre les fléaux de la sédentarité et de l'inactivité physique. La dernière action proposée à la salle des fêtes se tiendra le mardi 25 novembre de 10h00 à 12h00 (sortie de 5Km prévue)
- Le conseiller numérique de la CCSDV anime des ateliers chaque mercredi à la salle des fêtes du 10 septembre au 17 décembre inclus de 9h à 12h15 (complets)
- Mise en place le 1<sup>er</sup> décembre des décorations de noël et du sapin qui sera décoré par les enfants le 2.
- Vendredi 5 décembre : « 8 décembre à St Jean »
- Samedi 13 décembre : distribution des colis de noël et repas des aînés
- Samedi 10 janvier : vœux de la municipalité
- Lundi 26 janvier : « Chez moi j'y suis, j'y reste », conférence explorant les possibilités d'adaptations et d'aménagements du logement avec l'opportunité de poser des questions à une ergothérapeute et une architecte d'intérieur spécialisées dans le bien vieillir à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**Le Secrétaire de séance,**  
M. MORLOT Michel



**Le Maire,**  
M. BERTHOMIEU Stéphane

